

M. Benjamin: Vous avez voté pour ces choses.

M. Skoreyko: Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut avoir essayé de jouer certains Canadiens anglophones, surtout dans l'Ouest, par ce qu'il a dit au Québec, mais il n'y réussira pas parce que le parti libéral sait qu'il ne sert plus les intérêts du parti et qu'aux prochaines élections les libéraux entreront dans la campagne électorale menés par un nouveau chef.

Le pire de tout, monsieur l'Orateur, c'est ce qui s'est passé ces derniers temps à la Chambre. Le gouvernement a essayé de jeter une ombre sur le pouvoir judiciaire. C'est impardonnable. Nous avons eu le programme Perspectives-Jeunesse et la Compagnie des jeunes Canadiens. Nous avons vu la corruption des jeunes. Nous les avons vus s'éloigner de la religion pour s'intéresser au sexe, à l'alcool et aux drogues. En dernier lieu, nous avons l'immatriculation des armes à feu sous prétexte d'éliminer le crime dans notre société avec la possibilité de les voir confisquer, ce qui laisserait notre société sans défense. Cela sent, à mon avis, la doctrine communiste.

Des voix: Oh, oh!

M. Skoreyko: Monsieur l'Orateur, pour la gouverne de jeunes députés bruyants du caucus d'en face, j'aimerais dire que la perspective d'un gouvernement autoritaire au pays n'est pas une impossibilité. Les libéraux contrôlent effectivement une des dix provinces depuis 50 ans. Grâce à ce pouvoir, l'appareil judiciaire est maintenant régi; la publicité, la télévision et les organes d'information sont régis. Les transports sont régis, tout comme les revues. Des contrôles de salaires et de prix sont en place. Autrement dit, l'adoption de ce bill finit de mettre en place les mécanismes permettant de faire d'un démagogue un dictateur bienveillant.

Cette mesure législative inquiète les clubs de tir du pays. Ils ont fait étudier le bill par des avocats compétents. Le message contenu dans ce bill leur a été transmis. Les clubs de tir ont dit qu'ils surveilleront le vote sur cette mesure législative et essayeront de défaire aux prochaines élections tout député qui l'appuyera. Vous savez, comme moi, monsieur l'Orateur, qu'ils ne pourront pas y arriver, mais Dieu les bénisse d'avoir le courage d'essayer.

● (2140)

Comme un sénateur disait il n'y a pas tellement longtemps, commençons donc par traiter les criminels comme des criminels—commençons par remplacer les ministres au cœur tendre par d'autres qui ont le courage d'appliquer nos lois.

Des voix: Bravo!

M. Skoreyko: Débarrassons-nous de cette attitude qui veut qu'un criminel soit objet de sympathie, car il a commis un crime et pourrait être traité avec sévérité. Cette attitude encourage le crime et ne fait rien pour le réprimer. N'imposons pas à des milliers de Canadiens respectueux des lois une mesure vainement répressive qui crée une bureaucratie échappant à tout contrôle, déchaînée et implacable dans l'application d'une loi qui oblige les citoyens à enregistrer leurs armes à feu qui ne servent nullement à commettre des crimes et qui leur refuse le droit de posséder des armes à feu.

Des voix: Bravo!

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu tous ces discours, je dois conclure qu'il est fort heureux que nous ne portions pas d'armes aux Communes, autrement, nous aurions 264 élections complémentaires d'ici peu de temps. J'imagine que la force d'une

Répression de la criminalité

démocratie tient à la diversité des opinions sur de nombreux sujets. Nous avons assurément entendu des opinions réellement diverses quant au contrôle à exercer à l'égard des armes à feu et aux autres aspects du bill.

La mesure que constitue le bill C-83, euphémiquement appelée l'ordre et la sécurité publics, est la réponse du gouvernement au crime et à la violence qui s'accroissent au Canada et aux craintes sérieuses qu'ils sèment de nos jours dans l'esprit de la plupart des Canadiens. Les cinq domaines traités dans le bill, savoir, le contrôle des armes, les délinquants dangereux, les libérations conditionnelles, la surveillance électronique et les commissions spéciales du crime, ne sont que le début d'une politique tendant à réaliser une société sans crainte, une société sûre et solide. La législation est plutôt une réaction aux problèmes qu'une action. C'est plutôt une réponse qu'une façon d'aborder les problèmes.

Il nous faut agir dans trois domaines: celui de la prévention, celui de la détection et celui du traitement, de sorte que les individus arrêtés et trouvés coupables puissent bénéficier de programmes de traitement axés sur la réforme et la réadaptation afin qu'une fois remis en liberté les anciens détenus puissent retrouver de plein droit leur place dans la société.

J'aimerais maintenant parler brièvement de la prévention. Je me permets de dire que le bill à l'étude ne va pas loin en ce qui a trait à la prévention. Nous ne voyons rien ici qui s'attaque aux drogues. Je pense que mon collègue, le député de New Westminster (M. Leggatt) et celui qui a lancé le débat au nom du parti progressiste conservateur ont très bien fait ressortir la nécessité d'une mesure législative qui porte sur les drogues puissantes et le contrôle des gens qui en font usage, car nous observons un taux très élevé de crimes avec violence chez les toxicomanes. Mais il ne nous faut pas que des mesures législatives, il nous faut également des programmes.

De même, nous n'avons pas de lois ni de programmes concernant les autochtones. Nous avons entendu des observations en ce sens émises par plusieurs députés qui soulignaient, ce qui est tout à leur honneur, la nécessité de programmes qui s'adressent aux autochtones du Canada. Ils ont souligné la nécessité de modifier leur attitude. Il faut non seulement des tribunaux et des centres communautaires. Il faut aussi des programmes qui susciteront chez les autochtones une attitude positive et un sens communautaire.

Nous avons aussi besoin de lois et de programmes pour empêcher la violence à l'égard des enfants, problème dont nous sommes de plus en plus conscients au Canada. Quand j'apprends que les gouvernements fédéral et provinciaux réduisent les budgets en matière de santé et de soins médicaux, cela me semble manifester une absence de compréhension du problème croissant de la violence à l'égard des enfants et de la nécessité de créer des programmes pour résoudre ce problème.

Je me rappelle quand on a présenté un bill relatif aux jeunes délinquants en 1967. Ce problème a été étudié, mais aucune loi ni aucun programme n'ont été adoptés pour le résoudre. L'un des reproches les plus graves qui aient été faits à l'égard du dernier bill sur les jeunes délinquants concernait le manque de centres de diagnostic et de traitement. Ce sont des éléments essentiels si on veut qu'une mesure soit efficace dans ce domaine.